

Points d'attention psycho-médico-sociaux lors d'accueil de réfugiés en provenance d'Ukraine

Document évolutif – Mise à Jour du 28/03/2022 – Prochaines mises à jour disponibles à cette
adresse : <https://www.lecmg.be/articles/actus-medicales/>

Table des matières

1	COMMUNICATION	2
2	SUR LE PLAN ADMINISTRATIF	2
2.1	Dossier médical	2
2.2	Accès au remboursement de soins de santé	2
3	SUR LE PLAN MEDICAL	3
3.1	Contrôler l'absence de maladies infectieuses	3
3.2	Contrôler les vaccinations	4
3.3	Maladies chroniques et traitements	4
4	SANTE MENTALE	5
4.1	Addictions	5
4.2	Stress post-traumatique	5
5	SUR LA PLAN DE LA SANTE PUBLIQUE	6
6	ENCORE UN PEU D'ADMINISTRATIF	6
6.1	Expliquer la procédure de reconnaissance	6
6.2	Expliquer l'organisation des soins en Belgique	6

1 Communication

Si besoin, sollicitez l'aide de services d'interprétation :

- Setis Wallon : setisw.com
- Setis Bruxelles (russe) : <https://www.setisbxl.be/>
- Bruxelles Accueil : 02/503.27.40
- [Intercult](#) : service du SPF pour la médiation interculturelle en soins de santé :
- L'application traducmed.fr permet de poser des questions types de consultation dans une langue au choix.

Les OST ont créé

- un [lexique médical](#) de base rédigé en français, anglais, ukrainien (+phonétique) pour vous accompagner dans vos consultations.
- Un [questionnaire médical](#) à destination des ukrainiens. Ce document leur est distribué lors de leur arrivée à la commune et a pour but de vous fournir les informations de base sur leur état de santé général. Il est rédigé en français, anglais, ukrainien et russe. Il est normalement rempli à leur arrivée avec l'aide de traducteurs.

2 Sur le plan administratif

2.1 Dossier médical

Rassembler les éventuelles pièces existantes et noter dans le dossier :

- les vaccinations (voir ci-dessous) ;
- les problèmes médicaux importants actifs et passifs ;
- le traitement chronique (voir ci-dessous) ;

Créer un dossier :

- local, informatique (DMI),
- quand le patient sera en possession d'une carte de séjour électronique et pourra donner son consentement, exporter un Sumher sur le HUB (RSB/RSW)
- fournir une version papier que la personne garde avec elle.

2.2 Accès au remboursement de soins de santé

Les réfugiés en provenance d'Ukraine sont pris en charge dans le cadre d'une demande de protection temporaire, différente des demandeurs d'asile (demande de protection définitive). Lors de leur **enregistrement au Heysel**, il reçoivent un document nommé « Attestation d'enregistrement » ou « Attestation de protection temporaire » et peuvent alors

- s'inscrire dans une **mutuelle** ;
 - o ils ont droit à l'intervention majorée de l'assurance soins de santé,
 - o et de façon rétrospective depuis le 1^{er} jour du trimestre où ils sont enregistrés en Belgique. L'INAMI demande donc d'attendre que le patient soit en ordre de mutuelle pour facturer et de ne pas facturer le prix plein.
- s'inscrire dans une **commune**, pour demander une carte A. Une fois inscrit dans une commune, ils peuvent si besoin s'adresser au CPAS et bénéficier de l'aide équivalente au revenu d'intégration.

En cas de besoin de soins urgents et conséquents, pour des réfugiés non encore inscrits, une demande d'AMU (Aide médicale urgente) peut être réalisée au rpsè du CPAS de la commune. Ceci doit rester une *procédure exceptionnelle* pour ne pas surcharger doublement les services. Il faut tout faire pour que les patients procèdent à leur enregistrement et obtiennent une mutuelle, ce qui sera plus simple pour la suite de la prise en charge des soins.

3 Sur le plan médical

Maladies infectieuses et vaccinations

La population ukrainienne est assez similaire à la population belge en termes de santé publique, d'accès aux soins et de littératie en santé : si nous devons prêter une attention aux maladies infectieuses, il faut rappeler que la grande majorité de la charge de morbidité et de mortalité en Ukraine est quand même portée par les maladies non infectieuses (maladies chroniques et/ou non transmissibles).

3.1 Contrôler l'absence de maladies infectieuses

On vise en priorité la détection de la poliomyélite, la tuberculose, la rougeole et la coqueluche. Et en général, toute maladie à prévention vaccinale.

Avoir en tête quelques données épidémiologiques ukrainiennes importantes (source OMS¹):

- Des épidémies de **rougeole** récentes suite à la moindre vaccination en 2014-2015, mais aujourd'hui une couverture vaccinale de 85% (similaire à celle de la Belgique toutes régions confondues, supérieure à celle de la Wallonie selon les derniers chiffres de l'AViQ). Rappel cliniques et épidémiologiques : [Fiche rougeole](#).
- Une prévalence **HIV** 5 à 10 fois plus élevée que dans les pays d'Europe les moins touchés (en partie lié à une utilisation importante de drogues par injections). Penser à la co-infection VIH-Tbc.
- Une prévalence des **hépatites B et C** (HVB et HVC) plus importante qu'en Belgique.
- Une prévalence de **tuberculose** importante dont beaucoup de multirésistante aux antibiotiques : incidence : 75/100 000, taux de multirésistance : 30%
 - Demander si la personne est sous traitement antituberculeux => oui : assurer la continuité du traitement et déclarer le cas sur MATRA.
 - Screening actif :
 - Y-a-t-il une notion de contact avec un cas de tuberculose ?
 - Rechercher les symptômes suivants : toux de >3 semaines voire hémoptysie, fièvre, amaigrissement, sueur nocturne, fatigue
 - Au moindre doute, référer ou prescrire une RX thorax
 - En cas de question, contacter le [FARES local](#) ou écrire à prevention.tuberculose@fares.be
 - Plus d'infos : [Guidelines pour diagnostic et traitement](#) et <https://www.fares.be/tuberculose/infos-pour-professionnels>

La question d'un dépistage systématique par radio (comme pour tous les réfugiés) est en cours de discussion. Nous vous tiendrons au courant si cela devait être mis en place et comment.

¹ <https://www.who.int/data/gho/data/indicators>

Les OST ont créé un [tableau reprenant des repères cliniques et diagnostiques](#) pour les maladies auxquelles il faut être plus particulièrement attentifs, et les maladies à déclaration obligatoire (via <https://www.wiv-isp.be/Matra>)

Bien que cette population ne soit pas bien différente de la nôtre d'un point de vue médical, il semble que certaines pathologies soient plus courantes en Ukraine qu'en Belgique.

Vous pouvez aussi consulter les fiches informatives sur les maladies infectieuses et leur prise en charge réalisés par l'AViQ et Sciensano : https://www.wiv-isp.be/matra/CF/fiches_cat.aspx.

3.2 Contrôler les vaccinations

Les vaccinations à refaire en priorité s'il n'y a pas de documentation²

- le **RRO** : 1 injection si âge ≥ 12 mois et 2 injections si la première dose a été reçue entre 9 et 12 mois (en cas d'épidémie par exemple) ; dose de rappel entre 7 et 9 ans. Les vaccins seront offerts aux réfugiés (procédure à préciser)³.
- La polio et si besoin le **DTP-polio-Hib** ou hexavalent (même schéma qu'en Belgique)
- Le **Covid-19**: 2ème injection ou troisième injection selon ce qui a déjà été réalisé. Il faut se baser sur les vaccins approuvés par l'EMA. Si la personne est vaccinée avec un vaccin Sputnik ou autre vaccin non reconnu, il faut partir de zéro. La vaccination donne accès au CST, qui peut être utile pour voyager ou par avoir accès à certains lieux, selon le seuil épidémique et la législation en vigueur.

Indications du CSS pour les [vaccinations de rattrapage](#).

3.3 Maladies chroniques et traitements

Veiller à assurer la continuité du traitement : tuberculose, hépatites, cancer, etc.

Si les patients arrivent avec des boîtes de médicaments, comment trouver l'équivalent chez nous ?

- Certaines boîtes reprennent la molécule en écriture latine ;
- Traduire l'écriture cyrillique par l'application « Google Lens » smartphone : faire une photo du texte, traduction alors vers français ou néerlandais possible ;
- Le compendium Ukrainien est disponible à cette adresse et dans Google Chrome on peut obtenir la traduction en français : <https://compendium.com.ua/>

² Discussion : vu les circonstances, les réfugiés manqueront probablement de traces écrites. On peut se fier à des données orales suffisamment précises (vaccin pour telle maladie, schéma vaccinal en ordre à tel âge). Le Risk Management Group (RMG) précise : « En raison des circonstances particulières, il n'est aussi pas possible de vérifier quels vaccins les réfugiés ont reçu, et ils ne subissent pas de dépistage de la tuberculose au moment de leur arrivée. Les entités fédérées vous informeront plus en détail de la manière dont le vaccination et le screening de la tuberculose se déroulera » (11/03/2022).

³ Dans les zones où la population belge est vaccinée à moins de 95%, il faut encourager les belges à compléter leur schéma vaccinal (il manque souvent la 2^e dose, à faire à partir de 7 ans).

4 Santé mentale

4.1 Addictions

Vérifier les addictions possibles, ea à l'alcool (addiction fréquente connue dans les pays limitrophes, Pologne, Russie, Géorgie...), au tabac, aux différentes drogues, en particulier chez les hommes réfugiés (les hommes valides sont pour la plupart restés au pays pour combattre). Avec leurs conséquences, ea hépatiques.

4.2 Stress post-traumatique

Déetecter les signes :

- Troubles du sommeil, irritabilité, troubles de concentration, anxiété généralisées ou crises de panique, manifestations physiques de détresse psychique (tachycardie, sudation, pâleur, raidissement...) ;
- Expression de la reviviscence (flash-back, cauchemars...) ou au contraire évitement de l'évocation du trauma ;
- Chez les enfants : troubles du sommeil, agitation, colère, repli sur soi, troubles de concentration...

Pour aller plus loin :

- Livret de la Croix Rouge suisse: « [Quand le passé résiste à l'oubli](#) » sur le syndrome de stress post-traumatique
- Attitudes à avoir pour aborder les personnes, en bref : voir la page 4 du document réalisé pour les inondations (Psychologue Monville du CHU de Liège): <https://www.lecmg.be/documentation/inondations-en-wallonie/>
- le site somnifères et calmants sur l'utilisation optimale des anxiolytiques, des pages spécifiques anxiété/stress/prescription de BZD: <http://www.somniferesetcalmants-manuelaide.be/medecins/#stress-stress-surmenage-et-burn-out>. Le risque est aussi d'une dysprescription

Aide psychologique :

- service **Solentra** (service pour jeunes réfugiés et migrants www.solentra.be) : en plus d'une oreille attentive, l'un des fournisseurs de soins, par l'intermédiaire d'un interprète, offre des conseils et des exercices pour réduire le stress et aborder la résilience. Accessible du lundi au vendredi, de 9h. à 13h. Il suffit d'appeler (ou via WhatsApp) leur interprète ukrainien au + 32 484 650 130 qui les mettra en contact avec l'un des prestataires de soins.
- télé-accueil 107 (au moins pour les accueillants car problème de langue)
- PMS, services de santé mentale...
- Différentes ressources sont rassemblées ici : <https://info-ukraine.be/fr/aide-en-belgique/aide-psychosociale>

5 Sur la plan de la santé publique

- Déclarer les éventuelles maladies infectieuses à déclaration obligatoire : en ligne : <https://www.wiv-isp.be/matra/cf/connexion.aspx> ou par tél (071/33.77.77 du lun au ven de 9h à 16h30) ou par mail (surveillance.sante@aviq.be du lun au dim de 9 à 20h).
- M&J schéma vaccinal : voir ci-dessus

6 Encore un peu d'administratif

6.1 Expliquer la procédure de reconnaissance

Si ce n'est pas encore fait, s'inscrire au Heysel pour une demande de protection temporaire. Service surchargé, prise de RV en ligne conseillée : <https://register-ukraine.be/fr/form/aanmelding-vluchtelings-oekraine>

Les différentes situations (déjà enregistrés ou pas) sont explicitées sur le site de medimmigrant.be avec les conséquences pour l'accès aux soins de santé et les démarches à réaliser pour se mettre en ordre.

Les Ukrainiens enregistrés à l'Office des étrangers et qui ont ensuite fait leur demande de carte d'identité (carte A) auprès de la commune peuvent s'inscrire à l'assurance-maladie via une mutuelle (cf. supra).

6.2 Expliquer l'organisation des soins en Belgique

En particulier 1^e ligne / 2^e ligne de soins pour ne pas surcharger la 2^e ligne si pas utile.

Les numéros utiles :

- PMG = 1733, 112
- Aide psychologique (<https://info-ukraine.be/fr/aide-en-belgique/aide-psychosociale>)
- Plannings familiaux
- Les centres d'aide communaux, CPAS